

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date :05 décembre 2025.....	
INTITULE DE L'ACTION :braderie Leo Lagrange			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s)	(1)	Autofinancement	
Association mascotte	250€		
Association Da-MAS	600€		
Frais de transport	(2)	Participation des personnes	(4)
		LMH le fil	800€
		Prix des stands (2€ le mètre)	(2*75) 150€
Boissons et alimentation			
Boulangerie	40€		
Boissons non alcoolisées	200€		
Boucherie	160€		
Achat de fournitures (à détailler)	(3)	Autres financements (à préciser)	
Sopalin, Assiette, Aluminium	200€		
Assurance			
Responsabilité civile	100€		
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	1000€
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole	250€	Bénévolat	250€
Sous Total des dépenses engagées	1800€		
Financement d'un autre projet (5) (actions portées par L'APE)	400€		
TOTAL	2200€	TOTAL	2200€

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.